



Centrale de mesure

Diris A14



Les engagements de SOCOMEc pour le respect de l'environnement

Dans le cadre de sa politique
environnementale, SOCOMEc
s'est engagé à :

- Développer des solutions innovantes prioritairement tournées vers la performance énergétique pour aider ses clients à concevoir des installations consommant moins d'énergie, mieux gérées et plus respectueuses de l'environnement,
- Diversifier son offre dans le secteur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique,
- Réduire l'impact environnemental de ses activités industrielles grâce à la certification progressive ISO 14001 de l'ensemble de ses sites,
- Réduire dès la conception l'impact environnemental de ses produits sur l'ensemble de leur cycle de vie,
- Fournir à ses clients les informations pertinentes sur les performances environnementales du produit.

Socomec est membre de :



Commissions environnement
et développement durable



■ Informations produits

Produit de référence

Ce PEP a été réalisé à partir du produit Diris A14 de référence commerciale 4825 0021

Unité fonctionnelle

Effectuer des multi-mesures pour la gestion énergétique, la surveillance des installations électriques et le contrôle de la qualité de l'énergie pendant 10 ans.

■ Matériaux et substances

Déclaration matière selon CEI 62474

Poids total du produit de référence emballage compris : 0,482 kg (dont emballage : 0,1937 kg et électronique : 0,1 kg).
Les emballages sont composés de : 1 emballage carton, 1 cale carton, 2 étiquettes d'identification produit.

Métaux, 12,2% masse		Plastiques, 38% masse		Autres, 49,8% masse	
Cuivre et ses alliages	4,8%	Autres thermoplastiques	35,2%	Autres matériaux organiques	42,8%
Alliages ferreux, aciers non inoxydables	4%	Autres plastiques	2,8%	Céramique et verre	4,8%
Autres métaux et alliages non ferreux	1,3%			Autre matériaux inorganiques	2,2%
Nickel et ses alliages	1,1%				
Aluminium et ses alliages	0,7%				
Zinc et ses alliages	0,1%				
Métaux précieux	<0,1%				
Acier inoxydable	<0,1%				

Le taux estimé en matériaux recyclés est de 33,2% d'après la modélisation réalisée sur le logiciel EIME.

Déclaration substances

Socomec est engagé dans un programme visant à exclure l'utilisation des substances dangereuses dans la conception des nouveaux produits et à surveiller la présence éventuelle de substances préoccupantes dans ses approvisionnements afin d'anticiper les restrictions d'utilisation futures.



Directive ROHS 2011/65/EU : les références couvertes par ce PEP répondent aux exigences de la directive RoHS sur la restriction des substances telles que le plomb, le mercure, le cadmium, le chrome hexavalent, le biphényle polybromé (PBB), les éthers diphenyliques polybromés (PBDE) et les phtalates (DIBP, DEHP, BBP, DBP).



Règlement REACH 1907/2006 : selon nos meilleures connaissances à la date de publication de ce document, aucune substance issue de la liste candidate à autorisation (SVHC) n'a été identifiée dans les références couvertes par ce PEP.

■ Fabrication



Les produits couverts par ce PEP sont fabriqués sur le site de Socomec Benfeld 67230 qui est certifié ISO 14 001 et engagé dans une démarche de réduction de ses impacts environnementaux via une optimisation des consommations d'énergie et une gestion rigoureuse des déchets industriels.

■ Distribution

Dans le cadre d'une politique de distribution se voulant respectueuse de l'environnement nous privilégions des transports groupés vers l'international et des partenaires logistiques certifiés ISO 14001.

Aucun reconditionnement n'est nécessaire pour ce produit.



Le conditionnement est conforme à la directive 94/62/CE.

Le dimensionnement des conditionnements est optimisé pour garantir une protection optimale du produit tout en minimisant les volumes afin de réduire les impacts liés au transport.

La conception des emballages privilégie des solutions mono-matériau en carton recyclable sans coloration ni blanchiment. Le calage du produit conditionné est réalisé par recyclage de carton sans polystyrène.

■ Installation

L'installation consiste en un raccordement du produit sur une installation électrique existante. Les impacts environnementaux ne sont pas significatifs, mis à part les impacts liés à la fin de vie des emballages.

■ Utilisation

Consommation électrique

Scénario de consommation : *Mix énergétique européen*

Mode	Consommation du produit de référence (W)	Répartition du temps (%)
Actif	2	100

Consommation électrique sur la durée de vie totale du produit (pendant 10 ans) : 175,2 kWh

■ Fin de vie

Description des différentes phases de démantèlement

Lors du démantèlement de ce produit, certaines parties peuvent présenter un danger pour les opérateurs de traitements et l'environnement. Ci-dessous sont identifiées ces pièces qui nécessitent d'être démantelées et orientées vers des centres de traitement appropriés.

Type de composant	Composant	Masse	Position
Risque potentiel pour la sécurité de l'opérateur	Écran LCD	10 g	1
Nécessité d'un traitement sélectif	Écran LCD	10 g	1
	Pile bouton lithium	1 g	2
	Cartes électroniques	100 g	3



Potentiel de valorisation du produit selon IEC TR 62635

Le potentiel de valorisation total de ce produit s'élève à 50,1 %.

Ce potentiel de valorisation prend en compte le recyclage matière et la valorisation énergétique du produit.

■ Impacts environnementaux

Méthodologie : analyse de cycle de vie (ACV)



Le calcul des impacts environnementaux a été réalisé par analyse de cycle de vie conformément à l'ISO 14040 et aux règles du programme PEP ecopassport (www.pep-ecopassport.org). Etude menée avec le logiciel EIME v5.8.1 et la base de données Codde_2018_11, distribué par LCIE, filiale de Bureau Veritas.

Etapes du cycle de vie

Etape	Représentativité géographique	Scenario
Fabrication (F)	Production des composants électroniques : Asie Production des emballages et autres composants : Europe	De l'extraction des matières jusqu'à la dernière plateforme logistique Socomec, emballage compris

	Assemblage : France	
Distribution (D)	Scénario de distribution : Europe	De la dernière plateforme logistique Socomec jusqu'au client final. 3500 km. (reconditionnement non considéré ici).
Installation (I)	Transport et traitement des déchets d'emballage : Local	Transport routier de 1000 km des déchets générés par les emballages jusqu'aux sites de traitement, puis enfouissement
Utilisation (U)	Mix énergétique : Européen	Consommation électrique du produit pendant 10 ans selon scénario de consommation décrit plus haut.
Fin de vie (FDV)	Transport et traitement du produit : Local	Transport routier de 1000 km depuis le client final jusqu'aux sites de traitement. Traitement de fin de vie.

Impacts environnementaux du Diris A14

Les impacts suivants ont été déterminés de manière à représenter le mieux possible géographiquement et technologiquement chaque étape du cycle de vie du produit :

Indicateurs	Unité	Impact Total	F	D	I	U	FDV
Contribution au réchauffement climatique	kg CO ₂ éq.	1,09E+0 ₂	2,31E+01	2,59E-01	4,25E-02	8,58E+01	6,61E-02
Contribution à l'appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC-11 éq.	7,38E-06	1,78E-06	0*	0*	5,59E-06	9,84E-10
Contribution à l'acidification des sols et de l'eau	kg SO ₂ éq.	3,91E-01	3,18E-02	1,16E-03	1,75E-04	3,58E-01	2,72E-04
Contribution à l'eutrophisation de l'eau	kg (PO ₄) ³⁻ éq.	3,00E-02	7,78E-03	2,67E-04	1,21E-04	2,16E-02	1,88E-04
Contribution à la formation d'ozone photochimique	kg C ₂ H ₄ éq.	2,30E-02	3,17E-03	8,26E-05	1,31E-05	1,97E-02	2,03E-05
Contribution à l'appauvrissement des ressources abiotiques - éléments	kg Sb éq.	5,76E-03	5,75E-03	0*	0*	7,46E-06	0*
Contribution à l'appauvrissement des ressources abiotiques – combustibles fossiles	MJ	1,26E+0 ₃	2,86E+02	3,63E+00	4,97E-01	9,74E+02	7,73E-01
Contribution à la pollution de l'eau	m ³	5,25E+0 ₃	1,65E+03	4,25E+01	5,79E+00	3,54E+03	9,02E+00
Contribution à la pollution de l'air	m ³	5,92E+0 ₃	2,21E+03	1,06E+01	3,55E+00	3,69E+03	5,52E+00
Utilisation d'énergie primaire renouvelable (excl. matières premières)	MJ	2,20E+0 ₂	2,31E+00	0*	0*	2,18E+02	0*
Utilisation de ressources d'énergie primaire renouvelable (incl. matières premières)	MJ	4,12E+0 ₀	4,12E+00	0*	0*	0*	0*
Utilisation totale de ressources d'énergie primaire renouvelable	MJ	2,24E+0 ₂	6,43E+00	0*	0*	2,18E+02	0*
Utilisation d'énergie primaire non renouvelable (excl. matières premières)	MJ	1,82E+0 ₃	3,18E+02	3,65E+00	5,19E-01	1,50E+03	8,08E-01
Utilisation de ressources d'énergie primaire non renouvelable (incl. matières premières)	MJ	1,17E+0 ₀	1,17E+00	0*	0*	0*	0*
Utilisation totale de ressources d'énergie primaire non renouvelable	MJ	1,82E+0 ₃	3,19E+02	3,65E+00	5,19E-01	1,50E+03	8,08E-01
Utilisation de matières secondaires	kg	1,81E-01	1,81E-01	0*	0*	0*	0*
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ	0,00E+0 ₀	0*	0*	0*	0*	0*
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ	0,00E+0 ₀	0*	0*	0*	0*	0*
Volume net d'eau douce consommée	m ³	3,12E+0 ₂	2,93E-01	0*	0*	3,11E+02	0*
Déchets dangereux éliminés	kg	1,50E+0 ₁	1,49E+01	0*	0*	4,48E-02	0*
Déchets non dangereux éliminés	kg	3,31E+0 ₂	1,06E+01	0*	2,17E-01	3,20E+02	3,38E-01
Déchets radioactifs éliminés	kg	2,16E-01	2,68E-03	0*	0*	2,14E-01	0*
Composants destinés à la réutilisation	kg	0,00E+0 ₀	0*	0*	0*	0*	0*

Matières destinées au recyclage	kg	0,00E+0 0	0*	0*	0*	0*	0*
Matières destinées à la revalorisation énergétique	kg	0,00E+0 0	0*	0*	0*	0*	0*
Energie fournie à l'extérieur	MJ par vecteur énergétique	0,00E+0 0	0*	0*	0*	0*	0*
Utilisation totale d'énergie primaire durant le cycle de vie	MJ	2,04E+0 3	3,25E+02	3,66E+00	5,26E-01	1,71E+03	8,18E-01

NB : 0* signifie que cet impact représente soit moins de 0,01% de l'impact total du flux de référence, soit qu'il a un impact nul (dans le cas où l'impact total est lui aussi nul).

N° d'enregistrement : SOCO-00031-V01.01-FR	Règles de rédaction : PCR-ed3-FR-2015 04 02	
N° d'habilitation du vérificateur : VH26	Information et référentiel : www.pep-ecopassport.org	
Date d'édition : 08-2020	Durée de validité : 5 ans	
Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'ISO 14025 : 2010		
Interne : ☐	Externe : ☒	
Revue critique du PCR conduite par un panel d'experts présidé par Philippe Osset (SOLINNEN)		
Les PEP sont conformes à la norme XP C08-100-1 : 2016 Les éléments du PEP ne peuvent être comparés avec les éléments issus d'un autre programme		
Document conforme à la norme NF EN 14025 : 2010 « Marquage et déclarations environnementaux. Déclarations environnementales de Type III »		

Ce document a une valeur strictement informative. Aucun élément du document n'a de valeur contractuelle ni ne saurait engager la responsabilité de Socomec. Toutes les valeurs indiquées dans ce document sont susceptibles de variation en fonction de divers facteurs (conditions d'utilisation ou d'installation, environnement, etc...) et en fonction des applications du produit. La durée d'utilisation mentionnée dans ce document est une durée indicative et ne peut en aucun cas être assimilée à une durée de vie minimale, maximale, ou moyenne du produit.